

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 567

3 mars 2012

SOMMAIRE

AltoCumulus	27208	Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.	27207
Anglo American Finance Luxembourg ...	27172	Horizon Santé TTNP, S.à r.l.	27207
Avery Dennison Investments Luxembourg		Immocube Sàrl	27208
III S.à r.l.	27173	Jacky and Marcy's Sàrl	27210
Avery Dennison Luxembourg	27170	Jarle Finance S.A.	27176
Beam Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	27191	Kiowatt S.A.	27210
Bensadoun Fils S.à r.l.	27172	Lamantine S.A.	27210
BPT Optima S.A., SICAR	27191	Mongolian Coal Corporation S.A.	27192
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.		Mongolian Coal Corporation S.à r.l.	27192
.....	27173	Net Equity S.A.	27210
BRPTE S.à r.l.	27175	Oaktree Sàrl	27170
BRPTX S.à r.l.	27175	OPIT A S.à r.l.	27211
Capucins (Thionville) 2 S.à r.l.	27190	Partners Group Direct Investments 2009	
Capucins (Thionville) S.à r.l.	27176	S.C.A., SICAR	27212
Castle Island House S.A.	27171	Pecoma International S.A.	27211
Charlotte Re S.A.	27191	Real Estate Business & Investments Con-	
Cityhold Participations S.à r.l.	27191	sulting Company (Luxembourg) S.A. ...	27216
Cityhold Sterling S.à r.l.	27191	SIFC Development Holding S.à r.l.	27212
Clema Capital SPF S.à r.l.	27203	Sociolab Research	27173
Donaldson Luxembourg S.à r.l.	27203	StoneCreek Technologies Inc.	27211
EJV Luxembourg	27207	Sudoshi S.A.	27212
Energy Investments Lux S.A.	27203	Taurus Euro Logistics Holding Sàrl	27212
Europa Nickel S.à r.l.	27207	Taurus International	27172
Hair Luxe S.à r.l.	27207	TE Holding S.à r.l.	27203
Harvest I S.à r.l.	27216		

Avery Dennison Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000.000,00.**

Siège social: L-4802 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 30.712.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2011

En date du 14 décembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Lydia VAN LEEUWEN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2011;
- d'accepter la démission de Madame Susan CALABRESE MILLER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2011;
- de nommer Monsieur Ignacio José WALKER, né le 13 septembre 1976 à Buenos Aires, Argentine, ayant l'adresse suivante: 21, Van Montfoortlaan, 2596 Den Haag, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Huibert Nicolaas VAN GIJN, né le 10 janvier 1962 à Den Haag, Pays-Bas, ayant l'adresse suivante: 16, Dahlialaan, 2111 Aerdenbout, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Serge ORBAN
- Monsieur Ignacio José WALKER
- Monsieur Huibert Nicolaas VAN GIJN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Avery Dennison Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012012112/28.

(120014090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Oaktree Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 121.026.

—
L'an deux mille douze, le dix janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

Monsieur Marcel HEUZER, ingénieur agronome et informaticien, né à Namur (Belgique) le 27 juin 1966 (matr. 1966 06 27 050), demeurant à B1421 Ophain, 29, rue du Bois d'Hawia,

ici représenté par Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Ophain le décembre 2011, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

seul associé de la société à responsabilité limitée "OAKTREE, S.à r.l." (matr. 2006 2440 954), avec siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2427 du 28 décembre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.026,

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Rambrouch vers Hesperange et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Hesperange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe BOSSICARD, Pierre PROBST.

- Enregistré à Diekirch, Le 11 janvier 2012. Relation: DIE/2012/467. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011848/49.

(120013684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Castle Island House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.683.

L'an deux mille douze.

Le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASTLE ISLAND HOUSE S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.683 (NIN 2003 2231 099),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 12 mars 2004, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 769 du 15 avril 2006;

- suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1687 du 9 septembre 2006;

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 3 mars 2007,

au capital social de soixante-deux mille cinq cents Euros (€ 62.500,-), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Alinéa 1^{er}). Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Senningerberg à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Alinéa 1^{er}). Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 janvier 2012. Relation: ECH/2012/102. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012724/54.

(120014995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

**Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Taurus International).**

Capital social: USD 32.076.488,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 53.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012012127/14.

(120014417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Bensadoun Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.505.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012139/11.

(120014491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D.
R.C.S. Luxembourg B 149.323.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2011

En date du 14 décembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Alida van LEEUWEN de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 décembre 2011;
- d'accepter la démission de Madame Karyn RODRIGUEZ de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 décembre 2011;
- de nommer Monsieur Ignacio José WALKER, né le 13 septembre 1976 à Buenos Aires, Argentine, ayant l'adresse suivante: 21, Van Montfoortlaan, 2596 Den Haag, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Huibert Nicolaas VAN GIJN, né le 10 janvier 1962 à Den Haag, Pays-Bas, ayant l'adresse suivante: 16, Dahlialaan, 2111 Aerdenhout, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Madame Patricia HORREAUX, gérant de catégorie A
- Monsieur Ignacio José WALKER, gérant de catégorie B
- Monsieur Huibert Nicolaas VAN GIJN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Avery Dennison Investments Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012012110/28.

(120014749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.146.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012158/10.

(120014548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Sociolab Research, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 30A, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 166.286.

STATUTS

L'an deux mille douze,

Le neuf janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«SOCIOLAB INTERNATIONAL S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 30A, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 157.819,

représentée par son gérant Monsieur Abdallah GNABA, gérant de sociétés, né à Besançon (France), le 25 juin 1972, demeurant à L-8041 Strassen, 30A, rue des Romains,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation d'études sociologiques, anthropologiques, les études de marchés quantitatives et qualitatives et l'analyse des tendances, et également l'organisation et la conduite de colloques, de conférences, de congrès ainsi que les travaux d'édition tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SOCIOLAB RESEARCH", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent-vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, «SOCIOLAB INTERNATIONAL S.à r.l.», prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Abdallah GNABA, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8041 Strassen, 30A, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Gnaba, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2012. Relation: LAC / 2012 / 1701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010524/93.

(120011591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

BRPTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012163/11.

(120014551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

BRPTX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012165/11.

(120014555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Capucins (Thionville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.942.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012167/11.

(120014273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Jarle Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.620.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Henri Beck, public notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Jarle Finance S.A., having its registered address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165.620, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary made on December 21, 2011, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Corporation").

The meeting was chaired by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to acknowledge that:

I. The sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Corporation, presently fixed at one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to create one (1) class of non-voting mandatory redeemable preferred shares ("MRPS"), to rename the one million (1,000,000) existing shares of the Corporation to "Ordinary Shares", and to book all share premium already paid on such existing shares on the Ordinary Shares premium account;

2. Decision to increase the share capital of the Corporation by nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-) in order to raise it from its present amount of one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) to one million, nine hundred Swedish Krona (SEK 1,900,000.-), by the creation and issue of nine hundred thousand (900,000) MRPS with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each;

3. Acknowledgement of the waiver of its preferential right of subscription by OXID FINANS AB, a public limited liability company incorporated under the laws of Sweden, with registered office at Engelbrektsplan 1, 114 32 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556683-6812 and authorization of the subscription of the MRPS by Riche Finance S.A. (formerly Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.), a public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 71358;

4. Decision to amend and fully restate the Corporation's articles of association in order to reflect the above items of the agenda; and

5. Decision to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above changes and to empower any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly issued MRPS in the share register of the Corporation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the general meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to create one (1) class of MRPS, which terms and conditions are set forth in the amended and restated articles of association of the Corporation in the fourth resolution below, to rename the one million

(1,000,000) existing shares of the Corporation to "Ordinary Shares" in the amended and rested articles of association, and to book all share premium already paid on such existing shares on the Ordinary Shares premium account.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Corporation by nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-) in order to raise it from its present amount of one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) to one million, nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,900,000.-), by the creation and issue of nine hundred thousand (900,000) MRPS with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each.

Third resolution

The general meeting acknowledged the waiver of its preferential right of subscription by OXID FINANS AB, prenamed and authorized the subscription of the new MRPS by Riche Finance S.A., prenamed.

Subscription – Payment

Riche Finance S.A., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the nine hundred thousand (900,000) MRPS and to have them fully paid up in the amount of nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-) by a contribution in cash in the amount of nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-), so that from now on the Corporation has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the general meeting resolved to amend and fully restate the articles of association of the Corporation as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the articles of association of the Corporation:

"Chapter I. Form, Definition, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Corporation"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Definition. "Accrual Period" means the period commencing on the Date of Issuance and ending on the Initial Redemption Date and at the term of any subsequent Renewed Period;

"Date of Issuance" means the date on which the MRPS are issued;

"Mandatory Redemption Date" means either (i) the earliest date between the date of an involuntary or compulsory liquidation, bankruptcy, dissolution or winding up of the affairs of any holder of MRPS is initiated against the holder(s) of the MRPS and the date on which the Sole Director or the Board of Directors is made aware of such procedure or (ii) the earliest date a third party claim is lodged against any holder of MRPS and the date on which the Sole Director or the Board of Directors is made aware such procedure is going to be initiated or (iii) the end of the 19th Renewed Period as foreseen under Article 9.3 below;

"Mandatory Redemption Event" means the earliest of either (i) the occurrence of an involuntary or compulsory liquidation, bankruptcy, dissolution or winding up of the affairs of the holder(s) of MRPS or (ii) the lodging of a third party's claim against any holder of MRPS or (iii), the end of the 19th Renewed Period as foreseen in Article 9.3 below;

"MRPS" has the meaning ascribed thereto in Article 7.1; and

"MRPS Holders" has the meaning ascribed thereto in Article 7.1.

Art. 3. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Corporation will have the name of "Jarle Finance S.A."

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 7. Corporate Capital.

7.1. The corporate capital is set at one million, nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,900,000.-) represented by:

- One million (1,000,000) shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the "Ordinary Shares"). Each holder of an Ordinary Share is herein after individually referred to as an "Ordinary Shareholder";

- nine hundred thousand (900,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares in registered form, having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the "MRPS"). Each holder of a MRPS is hereinafter individually referred to as a "MRPS Holder";

7.2. The Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as the "Shares". The Ordinary Shareholders and the MRPS Holders are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

7.3. The Shares are in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.4. The aggregate amount of MRPS shall at all times represent less than (and at most) half of the Corporation's share capital, in compliance with Article 44 of the Law.

7.5. Any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares premium account, and the Corporation shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the Ordinary Shares, any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Corporation, and of any amount allocated to such Ordinary Shares premium account in accordance with the Articles.

7.6. Any share premium paid on the MRPS shall be booked in a MRPS share premium account, and the Corporation shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the MRPS, any additional capital surplus contributed by the MRPS Holders to the Corporation, and of any amount allocated to such MRPS premium account in accordance with the Articles.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting, composed of the MRPS Holders and the Ordinary Shareholders, voting with the quorum and majority rules set out by Article 21 of these Articles, or, by the Law for any amendment to these Articles, including as the case may be, the Article 68 of the Law. In case a MRPS Holder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth by Law.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1. The Corporation may redeem the Shares under due observance of the provisions in Article 49-8 of the Law. However, any redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

9.2. The MRPS are redeemable shares in accordance with Article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of Article 49-8 of the Law and these Articles.

9.3. The term of each MRPS is set at six (6) months to be counted as from the Date of Issuance (the "Initial Redemption Date"). Unless otherwise foreseen in these Articles, such term shall be extended for additional periods of six (6) months (the "Renewed Period") provided that the MRPS Holder gives a written notice no later than fifteen (15) days prior to the end of the term or renewal term. The Renewed Period cannot be renewed more than nineteen (19) times.

9.4. MRPS can be redeemed at any time upon the written request of the MRPS Holder.

9.5. If a Mandatory Redemption Event occurs, each MRPS shall be redeemed by the Corporation for a maximum amount equal to the nominal value of each MRPS within a maximum of one week as from the Mandatory Redemption Date. For the avoidance of doubt, the six (6) month term shall not be renewed if a Mandatory Redemption Event occurs.

9.6. Notwithstanding the above, the Corporation may redeem part or all MRPS prior to their Mandatory Redemption Date if the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors, so decides.

9.7. In accordance with Article 49-8 of the Law, the redemption of MRPS is subject to the condition that an amount equal to the nominal value of each MRPS redeemed is included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Corporation, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Corporation by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

9.8. Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement entered into between the Corporation and the Shareholders, the redemption price of each MRPS shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS (b) divided by the number of outstanding MRPS at the time of the redemption.

9.9. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Corporation and the MRPS Holders, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail by the Corporation to each registered holder of MRPS, at his or her address as last inscribed in the register of Shareholders, notifying such holder of the number of MRPS to be so redeemed. Such notice shall specify the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Corporation for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof, on the bank account provided to the Corporation by such Shareholder before the redemption date.

9.10. If the Corporation is not allowed by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Corporation shall redeem the maximum number of MRPS which the Corporation is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS Holder.

9.11. Redeemed MRPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Corporation, each MRPS Holder will be entitled to the reimbursement of the percentage of notional capital as indicated herewith.

9.12. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, in which case the general meeting of Shareholders shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Corporation accordingly.

9.13. The Corporation may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by the Law. However, the redemption of the Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

Chapter III. Management

Art. 10. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

11.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

11.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two (2) Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

11.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

11.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one (1) or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 12. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one (1) Director of each category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one (1) Director of each category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 17 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 14. Binding Signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one (1) Director of each category. Such requirement is not applicable in case one category is prevented from voting as per Article 17 below.

Art. 15. Day-to-day Management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one (1) or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one (1) or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 16. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 18. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one (1) single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the general meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 19. Annual General Meeting of the Shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on May 15th at 11.00 am of each year at the registered office of the Corporation. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 20. Other Meetings of the Shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 21. Procedure, Vote.

21.1. Each Share is entitled to one (1) vote.

21.2. The MRPS do not carry any voting rights, except, in accordance with Article 46 of the Law, where the MRPS Holders are entitled to vote in any general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to any class of MRPS;
- the reduction of the share capital of the Corporation;
- any change to the Corporation's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Corporation before its term; and
- the transformation of the Corporation into a company of another legal form.

21.3. In the case of a person or entity being at the same time a MRPS Holder and an Ordinary Shareholder, this person or entity shall count as one (1) Shareholder.

21.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. If (i) the purpose of the decision is to change the respective rights of one of the class of MRPS and (ii) the decision deals with a subject matter where the MRPS Holders are entitled to vote pursuant to Article 21.2. and the Law, the decision must fulfill the conditions of attendance and majority laid down with respect to each class per Article 68 of the Law.

21.5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the present Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the "Mémorial", and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

21.6. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

21.7. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

21.8. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

21.9. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 22. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one (1) or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes"). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 23. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of every year.

Art. 24. Appropriation of profits.

24.1. At the end of each financial year, the Corporation's accounts shall be established and the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Corporation's assets and liabilities, in compliance with Article 72 of the Law and with the principles set out below.

24.2. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors, represents the net profit of the Corporation.

24.3. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Corporation shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Corporation's share capital.

24.4. The general meeting of Shareholders will determine how the remainder of the annual net profits, after allocation to the legal reserve, will be disposed of or used (the "Available Profits").

24.5. For each financial year (or Accrual Period, as the case may be), the MRPS Holders shall be entitled to receive, in any form whatsoever, a payment prior to any other dividend distribution, as decided by the Shareholders, or, as the case may be, by the Sole Director or the Board of Directors, dividends as follows:

(a) a preferential and cumulative dividend per MRPS of one percent (1%) of the nominal value of MRPS, which will accrue daily and be calculated during the financial year (or Accrual Period, as the case may be), regardless of the existence of the Available Profits (the "First Preferred Dividend"); and

(b) a second preferential and cumulative dividend (the "Second Preferred Dividend") equal to, pro rata in accordance with the number of MRPS held by the MRPS Holder, the Available Profits in connection with its financing activity of the Corporation (activity of lending funds under any form), less:

(i) the First Preferred Dividend as computed for the relevant financial year; and

(ii) an annual margin of one tenth percent (0.1%) of the Available Profits derived by the Corporation from the financing activities for the Ordinary Shareholders.

(the "First Preferred Dividend" and the "Second Preferred Dividend" are together referred to as "MRPS Dividends").

The MRPS Dividends will be due for the relevant Accrual Period, to the extent they have been reflected in the accounts or, as the case may be, in the interim accounts of the Corporation prepared under Luxembourg GAAP. For the avoidance of doubt, the MRPS Dividends will not be due in case of occurrence of a Mandatory Redemption Event. The MRPS Dividends shall be increased by any amount that has not been distributed, whether in full or in part, over the past Accrual Period(s).

In addition to the annual margin reserved to the Ordinary Shareholders as set forth in Article 24.5, (b), (ii), any Available Profits of the Corporation which is not related to the financing activities of the Corporation and/or which has not be distributed under the form of MRPS Dividends, for example as a result of an early repurchase before the six (6) months term has been reached, will benefit to all Ordinary Shareholders excluding the MRPS Holders in proportion to their shareholding in the Corporation.

Should the Corporation be unable to proceed to the payment of the MRPS Dividends for a given year or Accrual Period, the MRPS Dividends which should have been paid during that year or Accrual Period will be cumulative and carried forward to the next financial year.

24.6. In case the MRPS Dividends and other dividends are declared before the end of a financial year, such declaration will be done by interim dividends and the available net profits will be determined on the basis of an interim balance sheet in the same manner as the annual Available Profits, regardless the fact that the relevant Accrual Period is not closed yet.

24.7. Interim dividends or any other distribution and payment decided by the Sole Director, the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

To the extent possible, these Articles shall remain in effect during the liquidation.

After payment of all third parties debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, each MRPS Holder will have a preferential right to payment and shall be entitled to the reimbursement of the percentage of capital attributable to the MRPS held by him in the Corporation.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto."

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly issued MRPS in the share register of the Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof The present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Jarle Finance S.A., ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.620, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

Madame le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de créer une (1) classe d'actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote («APOR»), de renommer un million (1.000.000) d'actions existantes de la Société en «Actions Ordinaires», et de comptabiliser toutes primes d'émissions payées sur ces actions existantes sur le compte de prime d'émission d'Actions Ordinaires;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent mille Couronne suédoises (SEK 900.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) à un million neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 1.900.000,-) par la création et l'émission de neuf cent mille (900.000) APOR d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-) chacune;

3. Décision de prendre acte de la renonciation à son droit préférentiel de souscription par OXID FINANS AB, une société anonyme de droit suédois dont le siège social est établi au Engelbrektsplan 1, 114 32 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Registre des Sociétés Suédoises sous le numéro 556683-6812, et d'autoriser la souscription aux APOR de Riche Finance S.A. (anciennement Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.), une société anonyme de droit

luxembourgeois dont le siège social est établi au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71358;

4. Décision de modifier et de reformuler entièrement les statuts de la Société afin d'y refléter les points mentionnés à l'ordre du jour;

5. Décision de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder au compte de la Société à l'inscription des APOR nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de créer une (1) classe d'APOR, dont les conditions générales sont fixées dans les statuts modifiés de la Société, tels que reprise à la quatrième résolution ci-dessous, de renommer un million (1.000.000) d'actions existantes de la Société en «Actions Ordinaires» dans les statuts modifiés, et de comptabiliser toutes primes d'émissions payées sur ces actions existantes sur le compte de prime d'émission d'Actions Ordinaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent mille Couronne suédoises (SEK 900.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million de Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) à un million neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 1.900.000,-) par la création et l'émission de neuf cent mille (900.000) APOR d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de prendre acte de la renonciation à son droit préférentiel de souscription par OXID FINANS AB, prénommée, et d'autoriser la souscription aux APOR de Riche Finance S.A., prénommée.

Souscription – Libération

Riche Finance S.A., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux neuf cent mille (900.000) APOR et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 900.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence de quoi, et afin de refléter les changements opérés par les résolutions susmentionnées, l'assemblée générale a décidé de modifier et de reformuler entièrement les statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante, et a ainsi requis que le notaire instrumentaire prenne acte desdites modifications et reformulations des statuts de la Société:

«Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Définition. «Période d'Accumulation»: signifie la période commençant à la Date d'Emission et finissant à la Date de Remboursement Initiale et au terme de chaque Période Renouvelée ultérieure.

«Date d'émission»: signifie la date à laquelle les APOR sont émises.

«Date de Remboursement Obligatoire»: signifie soit (i) le plus tôt entre la date d'une liquidation involontaire ou d'une liquidation obligatoire, faillite, ou dissolution des affaires de n'importe Détenteur d'APOR initiée contre le(s) Détenteur (s) d'APOR et la date à laquelle l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est informé d'une telle procédure ou (ii) le plus tôt entre la date où un tiers entame une action contre n'importe Détenteur d'APOR et la date à laquelle l'Administrateur Unique ou le conseil d'administration est informé d'une telle procédure ou (iii) la fin de la 19^e Période Renouvelée telle que prévue à l'article 9.3 ci-dessous.

«Evènement de Remboursement Obligatoire»: signifie le plus tôt entre (i) la survenance d'une liquidation involontaire ou d'une liquidation obligatoire, faillite, dissolution des affaires du Détenteur d'APOR ou (ii) la date où un tiers entame une action contre n'importe Détenteur d'APOR ou (iii) la fin de la 19^e Période Renouvelée telle que prévue à l'article 9.3 ci-dessous.

«APOR»: a la définition prévue à l'article 7.1.; et

«Détenteur d'APOR»: a la définition prévue à l'article 7.1.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de partici-

pation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination La Société a comme dénomination «Jarle Finance S.A.».

Art. 6. Siège social Le siège de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital social – Actions

Art. 7. Capital social.

7.1. Le capital social est fixé à un million neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 1.900.000,-) représenté par:

- un million (1.000.000) actions d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions Ordinaires»). Chaque détenteur d'une Action Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme étant un «Actionnaire Ordinaire»);

- neuf cent mille (900.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «APOR»). Chaque détenteur d'APOR est ci-après individuellement désigné comme étant un «Détenteur d'APOR».

7.2. Les Actions Ordinaires et les APOR sont ci-après collectivement désignées comme étant les «Actions». Les Actionnaires Ordinaires et les Détenteurs d'APOR sont ci-après collectivement désignés comme étant les «Actionnaires».

7.3. Les Actionnaires ont le choix de souscrire à des Actions nominatives ou au porteur.

7.4. Le montant cumulé des APOR doit représenter à tout moment moins de (et au maximum) la moitié du capital social de la Société, conformément aux dispositions de l'article 44 de la Loi.

7.5. Toute prime d'émission payée sur les Actions Ordinaires doit être versée sur un compte de prime d'émission d'Actions Ordinaires, et la Société s'engage à verser sur ce compte, dans la monnaie dans laquelle il est effectivement versé, le montant ou la valeur de toute prime versée sur les Actions Ordinaires, de tout excédent de capital supplémentaire apporté par l'Associée Unique de la Société, et de tout montant alloué à ce compte Ordinaires en conformité avec les présents Statuts.

7.6. Toute prime d'émission payée sur les APOR doit être versée sur un compte prime d'émission d'APOR, et la Société s'engage à verser sur ce compte, dans la monnaie dans laquelle il est effectivement versé, le montant ou la valeur de toute prime versée sur les APOR, de tout excédent de capital supplémentaire apporté par les Détenteurs d'APOR à la Société, et de tout montant alloué au compte en conformité avec les présents Statuts.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, composée des détenteurs d'APOR et des Actionnaires Ordinaires, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 21 ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, en ce inclus éventuellement par suite de l'article 68 de la Loi. Au cas où un Détenteur d'APOR est également un Actionnaire Ordinaire, il ne comptera que pour un Actionnaire dans la prise en compte du quorum fixé par la Loi.

Art. 9. Rachat d'Actions.

9.1. La Société peut racheter ses Actions sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par l'article 49-8 de la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat prioritaire de toutes les APOR.

9.2. Les APOR sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les APOR souscrites et entièrement payées doivent être rachetées conformément et selon les conditions de l'article 49-8 de la Loi et aux présents Statuts.

9.3. Le terme de chaque APOR est fixé à six (6) mois à compter de la Date d'Emission (la «Date d'Emission Initiale»). A moins d'être prévu autrement dans les Statuts, ce terme sera étendu pour une période additionnelle de (6) six mois (la «Période Renouvelée») à condition que chaque Détenteur d'APOR le notifie pas plus tard que quinze (15) jours avant le terme ou le terme renouvelé. La Période renouvelée ne peut pas être renouvelée plus de dix-neuf (19) fois.

9.4. Chaque APOR peut être rachetée n'importe quand à la demande écrite du Détenteur de l'APOR.

9.5. Si un Evènement de Rachat Obligatoire survient, chaque APOR sera racheté par la Société pour un montant maximum égal à la valeur nominale de chaque APOR dans la semaine au plus tard de la Date de Rachat Obligatoire. Pour lever toute ambiguïté, le terme de six (6) mois ne sera pas renouvelé si un Evènement de Rachat Obligatoire survient.

9.6. La Société peut donc racheter une partie ou la totalité des APOR avant la Date de Rachat Obligatoire si le conseil d'administration en décide ainsi.

9.7. Conformément à l'article 49-8 de la Loi, une somme équivalente à la valeur nominale de chaque APOR doit être versée dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société et qui ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves à moins que le rachat ne soit effectué grâce aux produits des nouvelles émissions effectuées dans le but d'un tel rachat.

9.8. A moins que n'en disposent autrement (i) les Statuts ou (ii) un accord écrit entre la Société et les Actionnaires, le prix de rachat de chaque APOR sera égal (a) à la valeur nominale cumulée de toutes les APOR (b) divisée par le nombre d'APOR émises restantes au jour du rachat.

9.9. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre la Société et les détenteurs des APOR, vingt (20) jours au moins avant la date de rachat, une notification écrite sera envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception à chaque détenteur d'APOR à sa dernière adresse figurant dans le registre des Actionnaires, informant ledit détenteur des APOR du rachat envisagé, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures à suivre pour un tel rachat. Le prix de rachat de ces APOR sera versé à la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actionnaires en tant que détenteur de ces APOR sur le compte en banque établi par la Société avant le rachat pour ledit Actionnaire.

9.10. Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter toutes les APOR à la Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d'APOR qui lui sera permis. Un tel rachat sera effectué au prorata de chaque détenteur d'APOR.

9.11. Les APOR rachetées n'ont aucun droit à distribution de dividende ou de boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout détenteur d'APOR aura droit au remboursement du pourcentage de capital correspondant à sa participation.

9.12. Les APOR rachetées peuvent être annulées à la demande du Conseil d'Administration lorsque l'assemblée générale des Actionnaires aura décidé de réduire le capital souscrit de la Société à cette fin.

9.13. La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les limites fixées par la Loi. Toutefois, un tel rachat ne peut avoir lieu que sous réserve du rachat préalable de l'ensemble des APOR.

Chapitre III. Administration

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire à Luxembourg.

11.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

11.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux (2) Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

11.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être

renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un (1) seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un (1) Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un (1) Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 17 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs, ou par la seule signature d'un (1) Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 17 ci-dessous.

Art. 15. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 16. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 17. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un (1) ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un

intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composé d'un (1) Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 15 mai à 11h30 de chaque année au siège social de la Société. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 20. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 21. Procédure – Vote.

21.1. A chaque Action correspond un (1) droit de vote.

21.2. Aucun droit de vote n'est attaché aux APOR, sauf, conformément à l'article 46 de la Loi, dans le cas où les Détenteurs d'APOR bénéficient d'un droit de vote à l'assemblée générale des Actionnaires réunie pour statuer sur les sujets suivants:

- l'émission de nouvelles actions préférentielles;
- la détermination du dividende cumulatif attaché à toute classe d'APOR;
- la réduction du capital social de la Société;
- la modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant terme; et
- la transformation de la Société en une société revêtant une autre forme juridique.

21.3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale serait à la fois Détenteur d'APOR et Actionnaire Ordinaire, cette personne devrait compter pour un (1) seul Actionnaire.

21.4. A moins qu'il n'en soit requis autrement en vertu de la Loi ou de ces Statuts, les décisions des réunions d'Actionnaires dûment convoquées doivent être prises à la majorité simple des votants, présents ou représentés. Si (i) le but de la décision est de changer les droits respectifs d'une classe d'APOR et si (ii) la décision a trait à un sujet pour lequel les Détenteurs d'APOR bénéficient d'un droit de vote conformément à l'article 21.2. et à la Loi, la décision doit remplir les conditions de participation et de majorité pour chaque classe, fixées à l'article 68 de la Loi.

21.5. Une assemblée générale extraordinaire convoquée afin de modifier l'un des articles de ces Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que la moitié du capital social au minimum soit représenté, et que l'ordre du jour indique quelles modifications sont envisagées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, dans les formes prescrites par les présents Statuts, au moyen d'avis publiés deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant la réunion dans la Gazette officielle du Luxembourg, le «Mémorial», et dans deux (2) journaux luxembourgeois. L'avis de convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de la réunion précédente. La seconde assemblée délibère valablement quel que soit la proportion du capital représenté. Lors des deux réunions, les décisions, pour être adoptées, doivent être prises par au moins deux-tiers des Actionnaires présents ou représentés.

21.6. Cependant, la nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime des Actionnaires et des titulaires d'obligations, le cas échéant.

21.7. Un Actionnaire peut agir à toute réunion des Actionnaires de la Société en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit soit en original, par télécopie, télégramme ou télex.

21.8. Tout Actionnaire peut participer à une réunion des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler comme il se doit pour délibérer; participer à une réunion par de tels moyens constitue une présence en personne à cette assemblée.

21.9. Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et se considèrent comme étant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans avis préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 22. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale – Répartition des Bénéfices

Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Répartition des Bénéfices.

24.1. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société doivent être établis et l'Administrateur, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, établit un bilan et, le cas échéant, un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, en conformité avec l'article 72 de la Loi et avec les principes énoncés ci-dessous.

24.2. Le solde créditeur sur le compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour risques passés et futurs tels que déterminés par l'Administrateur, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, représente le bénéfice net de la Société.

24.3. Sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social.

24.4. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera comment le reste des bénéfices annuels nets, après affectation à la réserve légale, seront éliminés ou utilisés (les «Bénéfices Disponibles»).

24.5. Pour chaque année sociale (ou Période d'Accumulation, le cas échéant), les Détenteurs d'APOR sont en droit de recevoir, sous quelque forme que ce soit, un paiement préalable à toute distribution d'autres dividendes, tel que décidé par les Actionnaires, ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, des dividendes comme suit:

(a) un dividende privilégié et récupérable, par APOR, d'un pour cent (1%) de la valeur nominale ou du pair comptable qui s'accumule de manière journalière et qui est calculé pour la Période d'Accumulation (le «Premier Dividende Privilégié»);

(b) un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Second Dividende Privilégié») égal aux Bénéfices Disponibles dans le cadre de l'activité de financement de la Société (activité des fonds de prêts sous quelque forme que ce soit), au prorata du nombre d'APOR détenues par le Détenteur d'APOR, moins:

(i) le Premier Dividende Privilégié tel que calculé pour l'année sociale concernée; et

(iii) une marge annuelle d'[un dixième] de pour cent ([0,1]%) des Bénéfices Disponibles tirés par la Société de ses activités de financement pour les Actionnaires Ordinaires.

(Le «Premier Dividende Privilégié» et le «Second Dividende Privilégié» sont dénommées ensemble les «Dividendes d'APOR»).

Les Dividendes d'APOR seront dus pour la Période d'Accumulation, dans la mesure où ils auront été reflétés dans les comptes ou, le cas échéant, dans les comptes intermédiaires de la Société préparés selon les principes comptables luxembourgeois. Pour éviter toute ambiguïté, les Dividendes d'APOR ne seront pas dus en cas de survenance d'un Événement de Rachat Obligatoire. Les Dividendes d'APOR doivent être augmentés du montant qui n'a pas été distribué, que ce soit en totalité ou en partie, au cours de la/des Période(s) d'Accumulation écoulées.

En plus de la marge annuelle réservée aux Actionnaires Ordinaires telle que prévue à l'article 24.5 (b), (ii), tout Bénéfice Disponible de la Société qui n'est pas lié à ses activités de financement et/ou qui n'a pas été distribué sous la forme de Dividendes d'APOR, par exemple à la suite d'un rachat anticipé avant que les six (6) mois du terme n'aient été atteints, bénéficiera à tous les Actionnaires Ordinaires à l'exception des Détenteurs d'APOR en proportion de leur participation dans la Société.

Si la Société est incapable de procéder au paiement des Dividendes d'APOR pour une année sociale donnée ou une Période d'Accumulation, les Dividendes d'APOR qui auraient dû être versés au cours de cette année ou de cette Période d'Accumulation seront cumulés et reportés à l'année sociale suivante.

24.6. Au cas où les Dividendes d'APOR et autres dividendes sont déclarés avant la fin d'une année sociale, une telle déclaration sera faite par le biais de dividendes intérimaires et les profits nets disponibles seront déterminés sur la base d'un bilan intermédiaire, de la même manière que les Bénéfices Disponibles annuels, indépendamment du fait que la Période d'Accumulation pertinente n'ait pas encore été clôturée.

24.7. Le Conseil d'Administration, les Actionnaires, ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Chapitre VII. Dissolution – Liquidation

Art. 25. Dissolution – Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui précisera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Dans la mesure du possible, ces Statuts doivent rester en vigueur pendant la liquidation.

Après paiement de toutes les dettes de tiers et passifs de la Société, ou du dépôt de tous les fonds à cet effet, chaque Détenteur d'APOR aura un droit préférentiel de paiement et aura droit au remboursement de la part du capital imputable aux APOR détenues par lui dans la Société.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder au compte de la Société à l'inscription des APOR nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2012. Relation: ECH/2012/22. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009000/800.

(120009712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Capucins (Thionville) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012168/11.

(120014272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Beam Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.367.552,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012148/11.

(120014553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

BPT Optima S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012155/11.

(120014314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Charlotte Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 54.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012171/10.

(120014134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.784.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012177/10.

(120014525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Cityhold Sterling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.785.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012179/10.

(120014356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

**Mongolian Coal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mongolian Coal Corporation S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 154.474.

In the year two thousand and eleven on the thirtieth of December.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Mongolian Coal Corporation S.A.”, a public limited liability company (“société anonyme”), with registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 154.474 (hereafter the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 20th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1860, on September 10th, 2010.

The meeting was chaired by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to acknowledge that:

I. The sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the legal form of the Company from that of a public limited liability company (“société anonyme”) into that of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”);

2. Conversion of the currency of the Company from Euro to US Dollars and determination of the converted nominal value of shares;

3. Decision to increase the share capital of the Company by sixty-seven million, eighty-six thousand, two hundred and ninety US Dollars (USD 67,086,290.-) in order to raise it from its present amount of forty thousand and four hundred US Dollars (USD 40,400.-) to sixty-seven million, one hundred and twenty-six thousand, six hundred and ninety US Dollars (USD 67,126,690.-);

4. Subsequent restatement of the Company’s articles of association;

5. Decide to acknowledge the continuity of the mandates of Mr. Battsengel Gotov, as category A Manager, and Mr. Francis N. Hoogewerf, as category B Manager of the Company, further to the conversion of the Company;

6. Acceptance of the resignation of Mr. Henri Vanherberghen, as statutory auditor of the Company;

7. Discharge to Mr. Henri Vanherberghen, as statutory auditor for the exercise of his mandate at the date hereof;

8. Amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

9. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to convert the legal form of the Company from that of a public limited liability company into that of a private limited liability company without discontinuing its legal personality.

Second resolution

The sole shareholder resolved to convert the Company’s share capital from Euro into the US Dollars using the exchange rate of EUR 1 = USD 1,30349 as of December 29th, 2011, the present share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) being hence replaced by a share capital of forty thousand and four hundred US Dollars (USD 40,400.-).

The excess amount resulting from the conversion of the Company’s currency in the amount of eight US Dollars and nineteen cents (USD 8,19) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The sole shareholder further resolved to change the nominal value of the shares by ten US Dollars (USD 10.-) per share so that the aforementioned share capital of forty thousand, four hundred US Dollars (USD 40,400.-) is represented by four thousand and forty (4,040) shares.

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company sixty-seven million, eighty-six thousand, two hundred and ninety US Dollars (USD 67,086,290.-) in order to raise it from its present amount of forty thousand, four hundred US Dollars (USD 40,400.-) to sixty-seven million, one hundred and twenty-six thousand, six hundred and ninety US Dollars (USD 67,126,690.-) by the creation and issue of six million, seven hundred and eight thousand, six hundred and twenty-nine (6,708,629) new shares having a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-)

Subscription – Payment

Thereupon, Mongolian Coal Corporation Limited, a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at Unit 06 21/F, Beautiful Group Tower, 77 Connaught Road Central, Hong Kong, through its proxyholder, declared to subscribe to the six million, seven hundred and eight thousand, six hundred and twenty nine (6,708,629) new shares and to have them fully paid up in the amount of sixty-seven million, eighty-six thousand, two hundred and ninety US Dollars (USD 67,086,290.-) by a contribution in kind consisting of an unquestionable receivable owed to Mongolian Coal Corporation Limited, prenamed, by Energy Resources LLC, a company incorporated and existing under the laws of Mongolia, having its registered office at 15th floor, Central Tower, SBD-8, Ulaanbaatar 14000, Mongolia, in the amount of seventy-three million, eight hundred thousand US Dollars (USD 73,800,000.-), resulting from a declaration signed by Mongolian Coal Corporation Limited, dated December 28th, 2011 (the “Contribution in Kind”). A copy of the aforementioned declaration will remain annexed to the present deed.

The excess amount of the Contribution in Kind in the amount of six million, seven hundred and thirteen thousand, seven hundred and ten US Dollars (USD 6,713,710.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Mongolian Coal Corporation Limited, prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of residence of the entities whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved after the foregoing to restate entirely the articles of association of the Company in order to adapt them to the above resolutions. They will henceforth have the following content:

“Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. The Company is a private limited liability company (hereafter the “Company”), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is composed of one single shareholder. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company has the name of “Mongolian Coal Corporation S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate Capital. The share capital is set at sixty-seven million, one hundred and twenty-six thousand, six hundred and ninety US Dollars (USD 67,126,690.-), represented by six million seven hundred and twelve thousand six hundred and sixty-nine (6,712,669) shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The Managers need not to be Shareholders.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders’ meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or any other means of written communication as his proxy another person who needs not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholder(s).

The excess is distributed among the Shareholder(s). However, the Shareholder(s) may decide, at the majority of vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles".

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to acknowledge the continuity of the mandates of Mr. Battsengel Gotov, as category A Manager and Mr. Francis N. Hoogewerf, as category B Manager of the Company, as from the date hereof, for an unlimited period of time, further to the conversion of the Company into a private limited liability company.

Sixth resolution

The sole shareholder further resolved to accept the resignation of Mr. Henri Vanherberghen, as statutory auditor of the Company, as from the date hereof.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to grant discharge to Mr. Henri Vanherberghen, as statutory auditor of the Company, for the exercise of his mandate until the date hereof.

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «Mongolian Coal Corporation S.A.», ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.474 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Echternach, en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1860, le 10 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

Madame le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Madame le président déclare et prie le notaire de reconnaître que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion de la forme juridique de la Société pour la transformer de celle d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société en dollars US et détermination de la valeur nominale des actions;

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-sept millions quatre-vingt-six deux cent quatre-vingt dix dollars US (USD 67.086.290,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille quatre cents dollars US (USD 40.400,-) à soixante-sept millions cent vingt-six mille six cent quatre-vingt dix dollars US (USD 67.126.690,-);

4. Refonte subséquente des statuts de la Société;

5. Décision d'approuver la continuité des mandats de M. Battsengel Gotov en tant que gérant de catégorie A, et M. Francis N. Hoogewerf en tant que gérant de catégorie B de la Société, suite à la transformation de la Société en société à responsabilité limitée;

6. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société;

7. Quitus donné aux commissaire aux comptes;

8. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

9. Divers.

L'assemblée générale, après avoir valablement délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de convertir la forme juridique de la Société sans discontinuité de sa personnalité juridique et de la transformer d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle en euros en dollars US en retenant le taux de change EUR 1= USD 1,30349 applicable au 29 décembre 2011, l'actuel capital social de la Société de trente et un mille euros (USD 31.000,-) étant ainsi remplacé par un capital social de quarante mille quatre cents dollars US (USD 40.400,-).

Le montant excédentaire résultant de la conversion de la devise de la Société d'un montant de huit dollars US et dix-neuf centimes (USD 8,19) sera alloué la réserve légale de la Société.

L'associé unique a décidé en outre de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société afin que chacune des actions ait désormais une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-), de sorte que le capital social de la Société d'un montant de quarante mille quatre cents dollars US (USD 40.400,-) soit représenté par quatre mille quatre cents (4.400) parts sociales.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-sept millions quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt dix dollars US (USD 67.086.290,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille quatre cents dollars US (USD 40.400,-) à soixante-sept millions cent vingt-six mille six cent quatre-vingt dix dollars US (USD 67.126.690,-) par la création et l'émission de six millions sept cent huit mille six cent vingt-neuf (6.708.629) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-).

Souscription – Payment

Sur ce, Mongolian Coal Corporation Limited, une société constituée et régie selon les lois d'Hong Kong, ayant son siège social au Unit 06 21/F, Beautiful Group Tower, 77 Connaught Road Central, Hong Kong, par son mandataire, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de soixante-sept millions quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt dix dollars US (USD 67.086.290,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide et exigible détenue par Mongolian Coal Corporation Limited, prénommée, à l'encontre de la société Energy Resources LLC, une société constituée selon les lois mongoles, ayant son siège social au 15th floor, Central Tower, SBD-8, Ulaanbaatar 14000, Mongolie, ladite créance étant listée dans une déclaration signée par Mongolian Coal Corporation Limited, en date du 28 décembre 2011, et dont la valeur totale s'élève à soixante-treize millions huit cent mille dollars US (USD 73.800.000,-) (l'«Apport en Nature»). Une copie de la précitée déclaration figure annexée au présent acte.

Le montant excédentaire de l'Apport en Nature d'un montant de six millions sept cent treize mille sept cent dix dollars US (USD 6.713.710) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Mongolian Coal Corporation Limited, prénommée, déclare que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de reformuler entièrement les statuts de la Société pour les adapter aux résolutions ci-dessus et leur conférer désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. La société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte actuellement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ci-après «l'Associé». Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Mongolian Coal Corporation S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à soixante-sept millions cent vingt-six mille six cent quatre-vingt dix dollars US (USD 67.126.690,-) représenté par six millions sept cent douze mille six cent soixante-neuf (6.712.669) parts sociales ayant une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Gérants concernés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et délibérer.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité - Indemnisation. Les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par tout autre moyen de communication, un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi».

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé d'approuver la continuité des mandats de M. Battsengel Gotov, en tant que gérant de catégorie A, et M. Francis N. Hoogewerf en tant que gérant de catégorie B de la Société, pour une durée illimitée, suite à la transformation de la Société en société à responsabilité limitée.

Sixième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de M. Henri Vanherberghen en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Septième résolution

L'associé unique a décidé de donner quitus à M. Henri Vanherberghen en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat à compter de la date des présentes.

Huitième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2012. Relation: ECH/2012/19. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009711/604.

(120010892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Clema Capital SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 158.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012181/10.

(120014129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.577.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012220/11.

(120014170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Energy Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012237/10.

(120014580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.187.478.234,85.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand twelve, the twelfth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74,

rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 8,844,628,437.38 (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 December 2011, publication of which is pending in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred forty two million eight hundred forty nine thousand seven hundred ninety seven United States Dollars and forty seven Cents (USD 342,849,797.47) to bring the share capital of the Company from its present amount of eight billion eight hundred forty-four million six hundred twenty-eight thousand four hundred and thirty-seven United States Dollars and thirty eight Cents (USD 8,844,628,437.38) to nine billion one hundred eighty seven million four hundred seventy eight thousand two hundred thirty four United States Dollars and eighty five Cents (USD 9,187,478,234.85) by way of the issue of seventy million six hundred sixty six thousand nine hundred ninety five (70,666,995) shares of the Company without nominal value having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in cash;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred forty two million eight hundred forty nine thousand seven hundred ninety seven United States Dollars and forty seven Cents (USD 342,849,797.47) to bring the share capital of the Company from its present amount of eight billion eight hundred forty-four million six hundred twenty-eight thousand four hundred and thirty-seven United States Dollars and thirty eight Cents (USD 8,844,628,437.38) represented by one billion eight hundred twenty three million twenty three thousand seventy hundred and forty one (1,823,023,741) shares without nominal value to nine billion one hundred eighty seven million four hundred seventy eight thousand two hundred thirty four United States Dollars and eighty five Cents (USD 9,187,478,234.85) by way of the issue of seventy million six hundred sixty six thousand nine hundred ninety five (70,666,995) shares of the Company without nominal value having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribes for seventy million six hundred sixty six thousand nine hundred ninety five (70,666,995) new shares without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of three hundred forty two million eight hundred forty nine thousand seven hundred ninety seven United States Dollars and forty seven Cents (USD 342,849,797.47).

The contribution in cash in an amount of three hundred forty two million eight hundred forty nine thousand seven hundred ninety seven United States Dollars and forty seven Cents (USD 342,849,797.47) shall be allocated in its entirety to the share capital account of the Company.

The amount of three hundred forty two million eight hundred forty nine thousand seven hundred ninety seven United States Dollars and forty seven Cents (USD 342,849,797.47) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The share capital is set at nine billion one hundred eighty seven million four hundred seventy eight thousand two hundred thirty four United States Dollars and eighty five Cents (USD 9,187,478,234.85), represented by one billion eight hundred ninety three million six hundred ninety thousand seven hundred thirty six (1,893,690,736) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et dont le capital social s'élève à USD 8.844.628.437,38 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2011, dont la publication est en cours au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe à Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, immatriculée à l'Industrie Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-deux millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quarante-sept cents (USD 342.849.797,47) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit milliards huit cent quarante-quatre millions six cent vingt-huit mille quatre cent trente-sept dollars américains et trente-huit cents (USD 8.844.628.437,38) à neuf milliards cent quatre-vingt-sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-quatre dollars américains et quatre-vingt-cinq cents (USD 9.187.478.234,85) par l'émission de soixante-dix millions six cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (70.666.995) nouvelles parts sociales de la Société, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-deux millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quarante-sept cents (USD 342.849.797,47) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit milliards huit cent quarante-quatre millions six cent vingt-huit mille quatre cent trente-sept dollars américains et trente-huit cents (USD 8.844.628.437,38) à neuf milliards cent quatre-vingt-sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-quatre dollars américains et quatre-vingt-cinq cents (USD 9.187.478.234,85) par l'émission de soixante-dix millions six cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (70.666.995) nouvelles parts sociales de la Société, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Sur quoi, l'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux soixante-dix millions six cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (70.666.995) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quarante-deux millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quarante-sept cents (USD 342.849.797,47).

L'apport en numéraire d'un montant de trois cent quarante-deux millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quarante-sept cents (USD 342.849.797,47) est affecté dans son intégralité au compte de capital social de la Société.

Le montant de trois cent quarante-deux millions huit cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quarante-sept cents (USD 342.849.797,47) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à neuf milliards cent quatre-vingt-sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-quatre dollars américains et quatre-vingt-cinq cents (USD 9.187.478.234,85) représenté par un milliard huit cent quatre-vingt-treize millions six cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-six (1.893.690.736) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun individuellement, avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2441. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009849/173.

(120010949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012238/10.

(120014124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

EJV Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.674.800,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 166.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012244/11.

(120014562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.887.816,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012329/11.

(120014332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Horizon Santé TTNP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 560.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 164.499.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012330/11.

(120014182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Hair Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 5, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 147.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012012333/14.

(120014069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Immocube Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 144.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012354/10.

(120014666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

AltoCumulus, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AltoCumulus, R.C.S. Luxembourg B Numéro 35.915, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de EPIDAUROS S.A. suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, le 27 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 245 du 14 juin 1991 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2095 du 6 octobre 2010.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (L).

Madame le Président désigne comme secrétaire Mme. Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (L),

L'assemblée élit comme scrutateur Mme. Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (L).

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix-huit mille six cent cinquante-sept (18.657) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, divisées en six mille trois cent trente-deux (6.332) Actions Ordinaires et douze mille trois cent vingt-cinq (12.325) Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de deux Euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille trois cent quatorze Euros (EUR 37.314,-) à trente-sept mille trois cent seize Euros (EUR 37.316,-) par l'émission d'une (1) nouvelle Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) avec une Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire correspondante de cent quarante et un millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent treize Euros (EUR 141.825.413,-) par affectation au capital des bénéfices reportés à concurrence de cent quarante et un millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent quinze Euros (EUR 141.825.415,-).

2. Souscription de la nouvelle Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire par AltoCumulus Invest B.V.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux Euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille trois cent quatorze Euros (EUR 37.314,-) à trente-sept mille trois cent seize Euros (EUR 37.316,-) et par émission d'une (1) Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire nouvelle d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-).

La nouvelle Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire a été souscrite par AltoCumulus Invest B.V., une société de droit néerlandais avec siège social à Nieuwe Gracht 74-76, NL-2011 NJ Haarlem, Pays-Bas, ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Haarlem.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La présente augmentation de capital est réalisée par affectation au capital des bénéfices reportés à concurrence d'un montant de cent quarante et un millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent quinze Euros (EUR 141.825.415,-) qui est affecté pour deux Euros (EUR 2,-) au capital social de la Société et pour cent quarante et un millions huit cent vingt-cinq mille quatre cent treize Euros (EUR 141.825.413,-) au compte de Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire.

La réalité de l'existence des bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan de la Société établi au 30 novembre 2011 et qui restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte expressément la souscription d'une (1) Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire nouvelle par AltoCumulus Invest B.V., préqualifiée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille trois cent seize Euros (EUR 37.316,-), divisé en dix-huit mille six cent cinquante-huit (18.658) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, réparties comme suit en deux catégories d'actions dont chaque action bénéficie d'un droit de vote:

- six mille trois cent trente-deux (6.332) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-), entièrement libérées;
- douze mille trois cent vingt-six (12.326) Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-), entièrement libérées.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Sans préjudice des dispositions de la Loi, les droits afférents à chaque catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les provisions statutaires suivantes.

Les montants affectés au Compte de Prime d'Emission de la Société sont répartis entre un Compte de Prime d'Emission sur Actions Ordinaires ou Compte Ordinaire qui est rattaché aux Actions Ordinaires et un Compte de Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire qui est rattaché aux Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé.

Signé: Conde, Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2012. Relation: EAC/2012/93. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012010009/97.

(120011964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Jacky and Marcy's Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2528 Luxembourg, 4, Sentier de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 121.887.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2011.

Référence de publication: 2012012367/10.

(120014110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Kiowatt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 23, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.047.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012377/10.

(120014734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Lamantine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.377.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012397/10.

(120014271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Net Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.638.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DEL MARE HOLDING S.A. avec siège social 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, actionnaire-unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. - Que la société anonyme Net Equity S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 108.638, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127 du 31 octobre 2005.

2. - Que le capital souscrit de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

3. - Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Net Equity S.A. et qu'en tant qu'actionnaire-unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4. - Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7. - Que les livres et documents de la société dissoute Net Equity S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58437. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012433/43.

(120014147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

OPIT A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012012442/12.

(120014243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Pecoma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 70.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012448/10.

(120014066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

StoneCreek Technologies Inc., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012483/11.

(120014490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2012.
Référence de publication: 2012012494/10.
(120014406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Sudoshi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 143.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Grevenmacher.

Carlo GOEDERT
Notaire

Référence de publication: 2012012516/12.
(120014192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Taurus Euro Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.954.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2011.
Référence de publication: 2012012521/11.
(120014145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.451.

Im Jahre zweitausendundelf, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, Boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Céline Labarsouque, Assistant Manager, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund verschiedener Zirkularbeschlüsse der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55 Avenue de la gare,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55 Avenue de la gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 142.451, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenom-

men durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 7. Oktober 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2095 vom 5. November 2008, und deren Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C vom 24. Oktober 2009, Nummer 2095.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von € 206.776,77 (zweihundertsechstausendsiebenhundertsechundsiebzig Euro und siebenundsiebzig Cent)

eingeteilt in

189.154,39 (einhundertneunundachtzigtausendeinhundertvierundfünfzig Komma neununddreißig) Manager-Aktien und 17.622,38 (siebzehntausendsechshundertzweiundzwanzig Komma achtunddreißig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1, EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,-EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betragslichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,-EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,-EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,-EUR); und -jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,-EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 11. März 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 213.594,36 (zweihundertdreizehntausendfünfhundertvierundneunzig Euro und sechsunddreißig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 20.843,83 (zwanzigtausendachthundertdreiundvierzig Komma dreiundachtzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 902,16 (neunhundertzwei Komma sechzehn Euro),
- 192.750,53 (ein hundertzweiundneunzigtausendsiebenhundertfünfzig Komma dreiundfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 19.018.064,03 (neunzehn Millionen achtzehntausendvierundsechzig Euro und drei Cent) erhalten hat.

VI.- Gemäss Beschluss vom 14. Mai 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 42.311,97 (zweiundvierzigtausenddreihundertelf Euro und siebenundneunzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 3.877,92 (dreitausendachthundertsiebenundsiebzig Komma zweiundneunzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 909,31 (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 38.434,05 (achtunddreißigtausendvierhundertvierunddreißig Komma null fünf) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 3.568.543,40 (drei Millionen fünfhundertachtundsechzigtausendfünfhundertdreiundvierzig Euro und vierzig Cent) erhalten hat.

VII.- Gemäss Beschluss vom 1. Juni 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 26.469,70 (sechszwanzigtausendvierhundertneunundsechzig Euro und siebenzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 26.469,70 (sechszwanzigtausendvierhundertneunundsechzig Komma siebenzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht,

dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 26.469,70 (sechszwanzigtausendvierhundertneunundsechzig Euro und sieben Cent) erhalten hat.

VIII.- Gemäss Beschluss vom 28. Juni 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 17.935,38 (siebzehntausendneuhundertfünfunddreissig Euro und achtunddreissig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 17.935,38 (siebzehntausendneuhundertfünfunddreissig Komma achtunddreissig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 528,64 (fünfhundertachtundzwanzig Euro und vierundsechzig Cent),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 9.499.294,66 (neun Millionen vierhundertneunundneunzig tausend zweihundertvierundneunzig Euro und sechsundsechzig Cent) erhalten hat.

IX.- Gemäss Beschluss vom 27. September 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 315,08 (dreihundertfünfzehn Euro und acht Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 315,08 (dreihundertfünfzehn Komma null acht) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 688,21 (sechshundertachtundachtzig Euro und einundzwanzig Cent),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 217.156,29 (zweihundertsiebenzehn tausend einhundertsechsfünfundzig Euro und neunundzwanzig Cent) erhalten hat.

X. - Gemäss Beschluss vom 5. November 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 101.287,26 (einhunderteintausendzweihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundzwanzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 101.287,26 (einhunderteintausendzweihundertsiebenundachtzig Komma sechsundzwanzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von 101.287,26 (einhunderteintausendzweihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundzwanzig Cent) erhalten hat.

XI. - Gemäss Beschluss vom 20. Dezember 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 50.505,05 (fünfzigtausendfünfhundertfünf Euro und fünf Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 50.505,05 (fünfzigtausendfünfhundertfünf Komma null fünf) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 50.505,05 (fünfzigtausendfünfhundertfünf Euro und fünf Cent) erhalten hat.

XII.- Gemäss Beschluss vom 24. Januar 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 109.679,00 (einhundertneuntausendsechshundertneunundsiebzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 8.668,90 (achttausendsechshundertachtundsechzig Komma neunzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neunhundertneunundneunzig Euro),

- 101.010,10 (einhunderteintausendzehn Komma zehn) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 8.769.910,10 (acht Millionen siebenhundertneunundsechzigtausendneuhundertzehn Euro und zehn Cent) erhalten hat.

XIII.- Gemäss Beschluss vom 28. März 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 69.381,31 (neunundsechzigtausenddreihunderteinundachtzig Euro und einunddreissig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 6.250 (sechstausendzweihundertfünfundzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neunhundertneunundneunzig Euro),

- 63.131,31 (dreiundsechzigtausendeinhunderteinunddreissig Komma einunddreissig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht,

dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 6.313.131,31 (sechs Millionen dreihundertdreizehntausendeinunddreissig Euro und einunddreissig Cent) erhalten hat.

XIV.- Gemäss Beschluss vom 27. Juni 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 85.744,20 (fünfundachtzigtausendsiebenhundertvierundvierzig Euro und zwanzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 7.724 (siebentausendsiebenhundertvierundzwanzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.(neunhundertneunundneunzig Euro),

- 78.020,20 (achtundsiebzigtausendzwanzig Komma zwanzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs-und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 7.802.020,20 (sieben Millionen achthundertzweitausendzwanzig Euro und zwanzig Cent) erhalten hat.

XV.- Gemäss Beschluss vom 30. September 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 52.806,48 (zweiundfünfzigtausendachthundertsechs Euro und achtundvierzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 4.756,91 (viertausendsiebenhundertsechsfünfzig Komma einundneunzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neunhundertneunundneunzig Euro),

- 48.049,57 (achtundvierzigtausendneunundvierzig Komma siebenundfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs-und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 4.804.959,57 (vier Millionen achthundertviertausendneunhundertneunundfünfzig Euro und siebenundfünfzig Cent) erhalten hat.

XVI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 976.806,56 (neunhundertsechszehntausendachthundertsechs Euro und sechsundfünfzig Cent) eingeteilt in 888.812,16 (achthundertachtundachtzigtausendachthundertzwölf Komma sechszehn) Manager-Aktien und 87.994,40 (siebenundachtzigtausendneunhundertvierundneunzig Komma vierzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 976,806.56 (nine hundred and seventy six thousand eight hundred and six Euro and fifty six Cent) represented by

888,812.16 (eight hundred and eighty eight thousand eight hundred and twelve point sixteen) Manager Shares and

87,994.40 (eighty seven thousand nine hundred and ninety four point forty) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 23.000,-abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. LABARSOUQUE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/160. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): pd C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Januar 2012.

Référence de publication: 2012010418/190.

(120011673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

R.B.I. (Luxembourg), Real Estate Business & Investments Consulting Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 40.906.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 11 janvier 2012

L'assemblée, présidée par Monsieur Marc Masciovecchio, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Suite à la résiliation du mandat d'administrateur de Monsieur Gauthier CORNELIUS, 9, Domaine du Beaugard 8357 GOEBLANGE,

L'assemblée désigne comme nouvel administrateur de la Société:

- Monsieur Honorato Das Neves Gaspar, employé, né le 15 octobre 1979 à Gloria do Ribatejo (Portugal), demeurant à L-5892 Alzingen, 14, rue Jean Wolter,

Le mandat de cet administrateur est pour une durée maximale de 6 (six) années, donc jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue pendant l'année 2017.

Les anciens administrateurs, Monsieur Marc Masciovecchio, né le 29 août 1956 à Differdange (Luxembourg), demeurant à L-8147 Bridel, 26 rue des Prés,

Et Madame Sujinda Sangboon, née le 20 juillet 1968 à Uthai Thani (Thaïlande), demeurant à L-3242 Bettembourg, 14 rue Jean,

Sont confirmés dans leur mandat comme administrateur et ceci pour une durée maximale de 6 (six) années, donc jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue pendant l'année 2017.

L'assemblée générale désigne, sur proposition du Président de l'Assemblée, comme commissaire aux comptes Madame Wu Wei Xiang, indépendante, née le 15 novembre 1981 à Zheijing (Chine), demeurant professionnellement à L-1490 Luxembourg, 18, rue Epernay.

Extrait de la réunion du conseil d'administration

Cette réunion est présidée par Monsieur Marc Masciovecchio, et à l'instant les trois administrateurs, Messieurs Marc Masciovecchio, Honorato Das Neves Gaspar et Madame Sujinda Sangboon, tous présent et délibérant valablement, se sont réunis et ont décidé à l'unanimité des voix:

De nommer Monsieur Marc Masciovecchio, né le 29 août 1956 à Differdange (Luxembourg), demeurant à L-8147 Bridel, 26 rue des Prés, à la fonction d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager valablement la société par sa signature individuelle tout engagement en toutes circonstances vis-à-vis de tiers.

La société peut également être engagée par les signatures conjointes des trois administrateurs pour tout engagement en toutes circonstances vis-à-vis de tiers.

Fait et dressé date qu'en tête des présentes à Howald sans le siège de la société, et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membre du bureau, ont signé le procès-verbal.

11 janvier 2012.

Pour extrait

Marc MASCIOVECCHIO

Référence de publication: 2012011895/40.

(120014040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012012323/14.

(120014127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.